

Service logement

REF : DS2014003

Signataire : David Rebuffel

Séance du Conseil Municipal du 30/01/2014

RAPPORTEUR : Ugo LANTERNIER

OBJET : Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 18 logements située Ilôt Pasteur à Aubervilliers appartenant à Logirep

EXPOSE :

Pour l'opération de construction de 18 logements menée par Logirep située Ilot Pasteur à Aubervilliers, Plaine Commune a accordé sa garantie d'emprunt par délibération du 26 novembre 2013.

En contrepartie, Logirep a accordé un droit de réservation sur 4 logements à Plaine Commune.

Plaine Commune a décidé par délibération du 26 novembre 2013 de confier la gestion de la réservation de ces logements à la Ville d'Aubervilliers, ce qui fait l'objet de la présente convention annexée à la délibération.

Les candidatures seront présentées par la Ville d'Aubervilliers après examen par la Commission municipale de désignation des candidats aux logements sociaux relevant du contingent communal.

La livraison des logements est prévue au 1^{er} semestre 2015.

Il vous est proposé d'approuver le projet de convention qui sera conclue pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement par période de 3 ans, sans pouvoir excéder la durée de validité du droit de réservation consenti à Plaine Commune, et d'autoriser le maire à le signer.

Direction Générale de la Solidarité / Direction du Logement

Service logement

REF : DS2014003

Signataire : David Rebuffel

OBJET :Convention de gestion du contingent de l'opération de construction de 18 logements située Ilot Pasteur à Aubervilliers appartenant à Logirep

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-1,

VU le Code de la construction de l'Habitation,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et notamment l'article 7 portant plus particulièrement sur la compétence équilibre de l'habitat social sur le territoire,

VU la délibération en date du 26 novembre 2013 n°13/532-CC de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune, confiant la gestion de la réservation de 4 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 18 logements située Ilôt Pasteur à Aubervilliers appartenant à Logirep,

VU le projet de convention ci-annexé,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers, relative aux 4 logements du contingent communautaire dans l'opération de construction de 18 logements située Ilôt Pasteur à Aubervilliers appartenant à Logirep.

AUTORISE le Maire à le signer.

le Maire Adjoint

Omar AÏT-BOUALI

Reçu en Préfecture le : 07/02/2014

Publié le 05/02/2013

Certifié exécutoire le : 07/02/2014

Le Maire Adjoint
Omar AÏT-BOUALI